

3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (J.1. à J.13. suite)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

J.5 Conventions.**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R7711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article 11.2.8

12	Lise DANYACH	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	J.5	Mandaturation 2021 – 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Conventions de formation		LD
----	--------------	------------------------------------------	-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	----

Fait à Gap, le 24 février 2022

Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO

Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

CCI HAUTES-ALPES
4 - AFFAIRES SOCIALES (AS1. à AS.23. suite)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

AS.20 Conventions de stage.

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article 11.2.8

7	Lise DANYACH	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	AS.20.		Mandaturation 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<input checked="" type="checkbox"/> Convention de stage en entreprise <input checked="" type="checkbox"/> Feuille d'émargement dans le cadre de formations <input checked="" type="checkbox"/> Attestation de formation	<i>[Signature]</i>	LD
---	--------------	------------------------------------------	--------	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	----

Fait à Gap, le 24 février 2022

Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO



Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.
Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.



6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF.1. à TF.7. suite)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires.
- TF.2. Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie.
- TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes hors régies : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser (SEPA)
- TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques, espèces et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, ordres d'achats et de ventes sur placements courants.
- TF.6. Visa des mandats de paiement préalablement signés par le Président ou son délégué.
- TF.7. Paiement : acte par lequel le Trésorier autorise le règlement par carte bleue ou numéraire ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.
- TF.8. Opérations relatives aux paiements par règle de caisse

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

5	Lyse DANYACH	CCI Hautes-Alpes formation Briançon	TF.4		Mandatature 2021- 2026	Avec information du Directeur Général		
							03.03.22	

Fait à Gap, le 24 février 2022

Le Trésorier de la CCI des Hautes-Alpes

Roland ROUSSELET

Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.